

Grille d'accumulation

ECHO remises MasterCard de la Banque Nationale

Remise en argent

La remise en argent correspond à 1 % du montant des achats admissibles selon les règles applicables au programme de remise en argent de la carte de crédit ECHO remises.

Remise additionnelle

a) Achats admissibles

Une remise additionnelle de 0,5 % s'applique aux :

- ▣ **achats de biens ou de services effectués sur Internet avec votre carte ou votre portemonnaie MasterPass.**
Le portemonnaie MasterPass utilisé devra être relié à votre carte de crédit ECHO remises.
- ▣ **achats d'essence effectués dans une station-service ou dans certains magasins à grande surface.**
Voici la liste actuelle des codes MasterCard associés aux marchands admissibles : 5541 et 5542.
Ces codes sont sujets à changement.
- ▣ **achats d'épicerie effectués dans un commerce dont l'activité principale est de vendre des aliments, tels une épicerie, une épicerie fine, un supermarché, une fruiterie ou un magasin d'alimentation spécialisé.** Les achats d'épicerie faits dans les pharmacies, les commerces de détail, les magasins à grandes surfaces et tout autre commerce dont l'activité principale n'est pas de vendre des aliments ne donnent pas droit à la remise additionnelle de 0,5 %. Voici la liste actuelle des codes MasterCard associés aux marchands admissibles : 5411, 5422, 5499 et 5462. Ces codes sont sujets à changement.

b) Limite annuelle

Cette remise additionnelle est accordée sur les premiers 25 000 \$ d'achats admissibles portés annuellement à votre compte de carte de crédit. La remise additionnelle de 0,5 % ne s'applique plus lorsque le total de vos achats annuels admissibles dépasse 25 000 \$. Ensuite, la remise accordée sera de 1 %, peu importe le type d'achat effectué.

c) Sont exclus de la remise additionnelle de 0,5 %

- ▣ tous les achats liés à un voyage et effectués ou non auprès d'une agence de voyage (transport aérien, hébergement, location de véhicule), les achats liés au transport (autobus, métro, train) et les paiements répétitifs (abonnements virtuels et paiements de factures automatiques).
- ▣ l'approvisionnement d'un portemonnaie en ligne autre que MasterPass.